

PUBLIÉ LE

15 MAI 2026



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 013-211301031-20260430-2026_279-AR

S²LOW

DIRECTION DES BATIMENTS
ET DES GRANDS TRAVAUX
CH/VL/SH/JO
VL

ARRÊTÉ

2026.279

**OBJET : Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées des Établissements Recevant du Public
Nomination des Associations et leurs Représentants**

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 95-260 du 8 Mars 1995 portant création des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2014, portant création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2022 portant création dans les BDR des commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées,

ARRETE

En vertu des pouvoirs susvisés,

Les Associations et leurs représentants nommément désignés par le présent arrêté sont appelés à siéger à la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées des Établissements Recevant du Public :


- ASSOCIATION « AGAPEI 13 » - représentée par M. Jean-Louis BARLERIN –
Chemin du sans-souci - Le Rouledas - 13300 SALON-DE-PROVENCE.

- ASSOCIATION « LES PARALYSES DE FRANCE » - représentée par M. Christian DESCAVES – 143, Impasse de la Coccinelle – 13300 Salon-de-Provence
- ASSOCIATION « VALENTIN HAUY » - représentée par Mr Julien MASTROIANNI - 18 rue Janicot – 13300 SALON-DE-PROVENCE.

075.2509

Fait à Salon-de-Provence,

Le 30 AVRIL 2026.



Nicolas ISNARD

Maire de Salon-de-Provence

Vice-Président du Conseil Régional

Président de la Métropole

Aix-Marseille-Provence